

ODD 15

**PRÉSERVER ET RESTAURER LES ÉCOSYSTÈMES TERRESTRES, EN VEILLANT À LES EXPLOITER DE FAÇON DURABLE, GÉRER DURABLEMENT LES FORÊTS, LUTTER CONTRE LA DÉSERTIFICATION, ENRAYER ET INVERSER LE PROCESSUS DE DÉGRADATION DES SOLS ET METTRE FIN À L'APPAUVRISSMENT DE LA BIODIVERSITÉ.**



## PRÉSERVER ET RESTAURER LES ÉCOSYSTÈMES TERRESTRES, EN VEILLANT À LES EXPLOITER DE FAÇON DURABLE, GÉRER DURABLEMENT LES FORÊTS, LUTTER CONTRE LA DÉSERTIFICATION, ENRAYER ET INVERSER LE PROCESSUS DE DÉGRADATION DES SOLS ET METTRE FIN À L'APPAUVRISSMENT DE LA BIODIVERSITÉ

Les forêts recouvrent **30.7% de la surface de la planète**, assurent la sécurité alimentaire et fournissent des abris, et sont essentielles pour lutter contre le changement climatique, protéger la biodiversité et les foyers des populations autochtones. Actuellement, environ **1,6 milliard de personnes peuvent assurer leur subsistance grâce aux forêts**.

Même si près de 15% des terres sont actuellement protégées, **la biodiversité est toujours très menacée**. Causées par les activités humaines et le changement climatique, **la déforestation et la désertification** posent des défis majeurs au développement durable et ont des répercussions négatives sur la vie et les moyens de subsistance de millions de personnes qui luttent contre la pauvreté.

Dans la dernière édition de la Liste rouge mondiale (version 2023.1), **sur les 157 190 espèces étudiées, 44 016 sont classées menacées**. Parmi ces espèces, 41% des amphibiens, 12% des oiseaux et 26% des mammifères sont menacés d'extinction au niveau mondial.

C'est également le cas pour 37% des requins et raies, 36% des coraux constructeurs de récifs et 34% des conifères.

Dans cet état des lieux, la France figure parmi les 10 pays hébergeant le plus grand nombre d'espèces menacées : au total, 2 268 espèces menacées au niveau mondial sont présentes sur son territoire, en métropole et en outre-mer.

**L'Objectif de Développement Durable 15 vise à mettre en place une gestion durable des écosystèmes terrestres** en préservant la biodiversité et les sols. Il appelle à ce que la protection des écosystèmes et de la biodiversité soit intégrée dans les planifications nationales et stratégies de réduction de la pauvreté.

L'ODD 15 souligne **l'importance de protéger les espèces menacées** via une coopération internationale renforcée pour lutter contre le braconnage et le trafic et mettre en place des mesures de contrôle, voire d'éradication, d'espèces exotiques envahissantes néfastes pour les écosystèmes.



## LES 12 CIBLES DE L'ODD 15 :

### 15.1 : Préservation des écosystèmes terrestres

D'ici à 2020, garantir la préservation, la restauration et l'exploitation durable des écosystèmes terrestres et des écosystèmes d'eau douce et des services connexes, en particulier les forêts, les zones humides, les montagnes et les zones arides, conformément aux obligations découlant des accords internationaux.

### 15.2 : Gestion durable des forêts

D'ici à 2020, promouvoir la gestion durable de tous les types de forêt, mettre un terme à la déforestation, restaurer les forêts dégradées et accroître considérablement le boisement et le reboisement au niveau mondial.

### 15.3 : Dégradation des sols

D'ici à 2030, lutter contre la désertification, restaurer les terres et sols dégradés, notamment les terres touchées par la désertification, la sécheresse et les inondations, et s'efforcer de parvenir à un monde sans dégradation des sols.

### 15.4 : Écosystèmes montagneux

D'ici à 2030, assurer la préservation des écosystèmes montagneux, notamment de leur biodiversité, afin de mieux tirer parti de leurs bienfaits essentiels pour le développement durable.

### 15.5 : Biodiversité et espèces menacées

Prendre d'urgence des mesures énergiques pour réduire la dégradation du milieu naturel, mettre un terme à

l'appauvrissement de la biodiversité et, d'ici à 2020, protéger les espèces menacées et prévenir leur extinction.

### 15.6 : Ressources génétiques

Favoriser le partage juste et équitable des bénéfices découlant de l'utilisation des ressources génétiques et promouvoir un accès approprié à celles-ci, ainsi que cela a été décidé à l'échelle internationale.

### 15.7 : Braconnage et trafics d'espèces protégées

Prendre d'urgence des mesures pour mettre un terme au braconnage et au trafic d'espèces végétales et animales protégées et s'attaquer au problème sous l'angle de l'offre et de la demande.

### 15.8 : Espèces envahissantes

D'ici à 2020, prendre des mesures pour empêcher l'introduction d'espèces exotiques envahissantes, atténuer sensiblement les effets que ces espèces ont sur les écosystèmes terrestres et aquatiques et contrôler ou éradiquer les espèces prioritaires.

### 15.9 : Intégration de la biodiversité dans les politiques

D'ici à 2020, intégrer la protection des écosystèmes et de la biodiversité dans la planification nationale, dans les mécanismes de développement, dans les stratégies de réduction de la pauvreté et dans la comptabilité.

## LES 12 CIBLES DE L'ODD 15 :

### 15.a : Financement (Biodiversité)

Mobiliser des ressources financières de toutes provenances et les augmenter nettement pour préserver la biodiversité et les écosystèmes et les exploiter durablement.

### 15.b : Financement (Forêts)

Mobiliser d'importantes ressources de toutes provenances et à tous les niveaux pour financer la gestion durable des forêts et inciter les pays en développement à privilégier ce type de gestion, notamment aux fins

de la préservation des forêts et du reboisement.

### 15.c : Moyens dans la lutte contre le braconnage

Apporter, à l'échelon mondial, un soutien accru à l'action menée pour lutter contre le braconnage et le trafic d'espèces protégées, notamment en donnant aux populations locales d'autres moyens d'assurer durablement leur subsistance.



## Le contexte en France

La France est riche d'un patrimoine naturel exceptionnel par **sa diversité**. C'est un des dix-huit pays regroupant la majorité des espèces végétales et animales présentes sur Terre. Cette richesse s'explique par le fait que la France, en tant que deuxième puissance maritime mondiale, dispose de **cinq zones critiques pour la biodiversité** - « hotspots » de biodiversité en **Méditerranée et en outremer**. Elle fait également partie des dix pays présentant le plus grand nombre d'espèces menacées.

En 2015, le Museum National d'Histoire Naturelle a recensé **160 612 espèces de faune, flore et fonge**, terrestres et marines, sur le territoire français : **88 922 espèces en métropole et 76 521 en Outre-Mer**.

En outre, **367 espèces nouvelles** pour la science ont été répertoriées, soit en moyenne une espèce par jour

**De nombreux dispositifs existent** en France pour préserver la biodiversité: réglementation dans le Code de l'urbanisme prévoyant l'intégration dans le PLU, des Trames vertes et bleues du Grenelle de l'environnement et la protection des zones humides, zones Natura 2000, zones d'intérêt faunistique et floristique (ZNIIEFF), atlas communaux de biodiversité, réserves de biosphère...



La récente loi du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages est venue **appuyer et renforcer la mobilisation et l'action partenariale** des acteurs de la biodiversité.

Cela s'est notamment traduit par la **création de l'Office français pour la biodiversité**, mais également des **agences régionales de la biodiversité**.

<https://www.ofb.gouv.fr/mieux-connaître-les-especes-en-france>

Pour autant, le bilan est en demi-teinte. La France se situe certes à un bon niveau, mais depuis 2010 la biodiversité connaît un appauvrissement sans précédent. D'après les chiffres du ministère de la Transition écologique, la France fait partie des **dix pays hébergeant le plus d'espèces menacées**. Elle compte **4% des espèces éteintes et 27% des espèces menacées**.

De plus, considérant la production agricole en France, la place de la biodiversité dans les problématiques d'agriculture reste fondamentale, à travers notamment la montée en puissance de l'agroécologie et de l'agro foresterie, des techniques ancestrales de culture, respectueuses de l'environnement.



## *Comment les entreprises s'engagent*

### **pour conserver et exploiter durablement les océans ?**

Bureau Veritas est une société de services qui fournit des services d'essais, d'inspection et de certification. Elle emploie 78 000 personnes dans 140 pays. Malgré l'impact limité de ses activités sur la biodiversité, Bureau Veritas s'engage à agir pour la préserver en association avec act4nature international. La protection de l'environnement et la préservation de la biodiversité font partie intégrante de la mission de Bureau Veritas, qui consiste à vérifier la conformité des activités, des actifs et des produits au travers de normes liées à la qualité, la sécurité, l'environnement et la responsabilité sociale.

En plus des 10 engagements communs d'act4nature, Bureau Veritas a pris les engagements forts pour préserver la biodiversité entre 2021-2023 : <http://www.act4nature.com/wp-content/uploads/2021/11/VERITAS-VF.pdf>



## Les interactions clés de l'ODD 15 avec les 16 autres ODD

### Avec l'ODD 2

Promouvoir l'agroécologie et l'agroforesterie comme principe de base de l'économie agricole : sols vivants, réduction des intrants et des pesticides, insectes pollinisateurs, évaluation des bénéfices sociétaux de l'agriculture

### Avec l'ODD 11

Limiter l'empreinte écologique de l'urbanisation : fragmentation des espaces, trame verte et bleue, agriculture urbaine, densité, artificialisation des sols (vers le zéro artificialisation nette)

### Avec l'ODD 12

Lutte contre la dégradation des terres et de la biodiversité, préserver, restaurer et exploiter durablement les écosystèmes terrestres et marins, protéger les espèces menacées, partager de façon juste et équitable les bénéfices des ressources génétiques et gérer de façon durable et respectueuse les forêts.

### Avec l'ODD 14

Prévenir et réduire nettement la pollution marine de tous types, en particulier celle résultant des activités terrestres





## Quelques ressources

### OFB

<https://www.ofb.gouv.fr>

### Réseau des Conservatoires Botaniques Nationaux

[https://cbnfc-ori.org/cbnfc-ori/le-reseau-des-conservatoires-botaniques-nationaux\\_](https://cbnfc-ori.org/cbnfc-ori/le-reseau-des-conservatoires-botaniques-nationaux_)

### Inventaire national du patrimoine naturel (INPN)

<https://inpn.mnhn.fr/accueil/index>

### Trame verte et bleue :

<https://www.ecologie.gouv.fr/trame-verte-et-bleue>

### Les indicateurs de suivi de l'ODD 15 en France, de l'INSEE :

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/2658605?sommaire=2654964>

### L'implication des collectivités territoriales françaises pour protéger la biodiversité :

[http://uicn.fr/wp-content/uploads/2016/09/UICN\\_Biodiversite\\_Collectivite.pdf](http://uicn.fr/wp-content/uploads/2016/09/UICN_Biodiversite_Collectivite.pdf)

### Act4Nature :

<http://www.act4nature.com/>

### Ligue de protection des oiseaux (LPO) :

<https://www.lpo.fr/>

### Entreprises pour l'Environnement :

<http://www.epe-asso.org/commission-biodiversite/>

### Pacte vert pour l'Europe :

[https://ec.europa.eu/info/strategy/priorities-2019-2024/european-green-deal\\_fr](https://ec.europa.eu/info/strategy/priorities-2019-2024/european-green-deal_fr)

### Synthèse de l'ODD 15 :

<https://fonda.asso.fr/ressources/fiche-odd-ndeg15-vie-terrestre>

## Les acteurs spécialisés

### Office français de la Biodiversité -

<https://www.ofb.gouv.fr>

**AFIE (Association française interprofessionnelle des écologues)** - <https://afie-asso.fr/>

**Comité français de l'UICN** - <https://www.iucn.org/fr> et <https://uicn.fr>

**Humanité et biodiversité** - <https://www.humanite-biodiversite.fr/page/1214033-accueil>

**Conservatoires des espaces naturels** - <https://reseau-cen.org/>

**Conservatoires botaniques nationaux** - <http://cbnfc-ori.org/cbnfc-ori/le-reseau-des-conservatoires-botaniques-nationaux>

**Union nationale des CPIE** - <https://www.cpie.fr/>

**Fédération nationale des parcs naturels régionaux** - <https://www.parcs-naturels-regionaux.fr/>

